

CONTRAT D'ENTRETIEN APPAREILS A GAZ

L'Entretien de vos appareils à Gaz et dispositifs de ventilation est
OBLIGATOIRE

Votre Interlocuteur est la Société **ENGIE HOME SERVICES**
(Du lundi au vendredi de 7 h30 à 19h30 : 09.77.40.58.13)
(En dehors de cette plage horaire: 09.77.40.05.66)

→ REVISION ANNUELLE

C'est simple :

Un technicien passe une fois par an dans tous les logements pour effectuer une visite d'entretien préventif. Vous êtes informés par voie d'affichage dans les halls d'immeuble ainsi que par un avis de passage laissé dans votre boîte aux lettres. Si vous êtes absent à la date prévue, prenez rendez-vous avec Engie Home Services.

Ce qui est fait :

- Vérification des organes de sécurité
- Contrôle du fonctionnement des organes de combustion
- Nettoyage des appareils (intérieur et extérieur)
- Ramonage du conduit de raccordement
- Vérification du thermostat
- Remplacement des pièces si nécessaire
- Contrôle des débits d'air de la VMC
- Vérification et l'entretien des bouches d'entrée et d'extraction d'air, avec remplacement éventuel
- Contrôle de conformité: absence de raccordement non conforme (hotte, sèche linge)



.../ ...

Lors des visites annuelles, le prestataire apposera sur la chaudière un auto-collant mentionnant la date à laquelle le contrôle a été effectué. Si ce n'est pas le cas, demandez-le.

→ DEPANNAGE

Prenez directement rendez-vous avec un technicien pour une intervention sous 24h (dans la demi-journée en cas d'urgence)

→ FACTURATION

Vos charges incluent chaque mois des provisions destinées à payer progressivement le montant annuel de la visite annuelle et des dépannages justifiés, effectués à la demande du locataire. Le tarif est actualisé chaque année.

CONTRAT D'ENTRETIEN ROBINETTERIES

L'Office64 de l'Habitat a signé un marché de maintenance et dépannage pour assurer votre confort et vous aider à maîtriser vos consommations d'eau

Votre Interlocuteur est la Société ENGIE HOME SERVICES
(Du lundi au vendredi de 7h30 à 19h30 : 09.77.40.58.13)

→ REVISION ANNUELLE

C'est simple :

Un technicien passe une fois par an dans tous les logements pour effectuer une visite d'entretien préventif. Vous êtes informés par voie d'affichage dans les halls d'immeuble ainsi que par un avis de passage laissé dans votre boîte aux lettres.

Si vous êtes absent à la date prévue, prenez rendez-vous avec Engie Home Services.

Ce qui est fait :

- Vérification et réglage si besoin :
 - des robinets;
 - des mécanismes de chasse d'eau ;
 - du groupe de sécurité des cumulus électriques ;
 - des siphons ;
 - de tous les joints d'étanchéité (évier, baignoire, ...) ;
- Remplacement des pièces si nécessaire
- Détartrage de tous les organes terminaux de robinetterie
- Réfection des joints silicone de tous les appareils sanitaires si nécessaire
- Recherche et réparation de fuite sur canalisation cheminant en apparent.



→ DEPANNAGE

Prenez directement rendez-vous avec un technicien pour une intervention sous 48h.

→ FACTURATION

Vos charges incluent chaque mois des provisions destinées à payer le montant annuel de la visite annuelle et des dépannages justifiés, effectués à la demande du locataire.

Le tarif est actualisé chaque année.